

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Réunion du 13 janvier 2010 - 20 h 30**

---

***Etaient présents:*** M. THOMAS, Mme SPILLEMAECKER, Mme METZ, MM. A.GUILLOU, G.AUDIGNON, E.LAUBE, P.PIEKARSKI, F.PINET, Mme RABAH . M. ZIEMINSKI, .

***Absents excusés:*** MM.BARBER, F.MORIER, F.GUINY.

***Absents :*** F.EUZET, E.BRIMONT.

***Pouvoir*** de Monsieur BARBER à Monsieur THOMAS

***Secrétaire de séance :*** Franck PINET

Après lecture du compte rendu du précédent conseil, celui-ci est approuvé et signé par l'assemblée à l'unanimité.

***1 - ACHAT DE LA MAISON dite « LE RABELAIS »***

Monsieur le Maire annonce le besoin de délibérer sur l'intention d'achat par le Conseil Municipal de la maison dite « Le Rabelais » situé Place de la Croix à Ver sur Launette.

A ce jour, le propriétaire du « Rabelais » a signé une promesse de vente pour un montant de 285 000 €.

Monsieur le Maire confirme que depuis son élection au sein du Conseil Municipal, il a toujours émis le projet de réaliser une mairie accessible à tous, en conformité avec les mesures de sécurité et accueil du public applicables en 2011.

Monsieur le Maire demande à Madame METZ d'exposer les études faites d'une part sur la nécessité de cette réalisation et de son financement (achat et travaux).

Madame METZ donne connaissance du projet de l'OPAC qui est le suivant : achat de la maison CADART pour un montant de 35 000 €, achat du « Rabelais » pour un montant de 198 000 €. Réalisation de 13 logements sociaux (1 parking par logement) et une mairie. Il avait été demandé à l'OPAC de faire un projet avec 8 à 10 logements. Cet organisme ne peut donner suite à ces conditions.

La réalisation d'une mairie sur la place centrale de Ver est dans l'intention de conserver une unité, une vie au coeur du village, un cachet rural et esthétique. Il faut envisager de créer une mairie avec salle de mariage et de réunions du conseil, accueil du public en rez-de-chaussée, bureaux, bibliothèque, archives... L'ensemble est à réaliser en englobant la maison « Cadart » et « Le Rabelais ».

Monsieur AUDIGNON insiste sur l'esthétique du village et une salle plus grande, plus accueillante pour les mariages.

L'urgence est de prendre en compte la mise en conformité pour accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Il va sans dire qu'il faut également étudier le devenir de la mairie actuelle.

#### **Financement étudié :**

Estimation domaines : 198 000 € + 10 % de marges de négociation	
Prix vente	285 000 €
Estimation travaux : 2 400 € /120 m <sup>2</sup>	288 000 €
<b>Total</b>	<b>573 000 €</b>

#### **Subventions possibles non cumulables**

1) DGE : Plafond de la subvention 150 000 €  
45 % sur le montant estimé des domaines et sur le montant des travaux

2) Conseil Général : Pas de plafond  
24 % + 10 % sur le montant estimé des domaines  
ou 24 % + 10 % sur le montant d'acquisition  
24 % sur le montant des travaux

#### **Réserve parlementaire**

50 % maxi : bases de calcul selon le projet mais décision aléatoire.

Madame METZ précise que le budget de la commune permet d'acheter et de réaliser ce projet mais qu'il ne sera pas possible d'envisager un financement pour une nouvelle école, une nouvelle salle multifonction. Un emprunt peut être fait sur 20 ans.

Un rendez vous est pris avec l'architecte du CAUE, le mercredi 20 janvier.

Monsieur GUILLOU fait remarquer que nous avons deux mois pour étudier le projet et qu'à ce jour nous délibérons sur une intention d'achat. Cette intention est nécessaire pour envisager de continuer une étude de projet auprès des organismes susceptibles de subventionner l'opération et auprès des compétences pouvant chiffrer le montant des travaux.

Monsieur le Maire soumet au vote l'intention d'achat de la maison dite « Le Rabelais ».

**11 votants : 10 pour, 1 abstention.**

### QUESTIONS DIVERSES

**1 -** Monsieur AUDIGNON demande ce que l'on pourra faire en parallèle de la mairie et de l'école actuelles ?

#### **2 - Fête foraine**

La commission animation propose de modifier la date de la fête foraine. Contact a été pris avec le Syndicat des forains, Monsieur Muler, qui nous conseille de convoquer les forains qui assureraient cette prestation le premier week end de mai dans les années antérieures afin de leur faire part de nos intentions.

Il est soumis au vote du conseil municipal la modification suivante :

- a) Premier week end de mai : brocante
- b) 14 juillet : retraite aux flambeaux, feu d'artifice.
- c) Premier week end de septembre : fête foraine, animations diverses (olympiades, expositions de peintures, artisans...).

**11 votants : 11 pour**

#### **3 - Chemin rural**

Monsieur GUILLOU fait part de l'installation, par la mairie de Mortefontaine, d'une barrière sur le chemin rural n° 21 limitrophe de la commune de Mortefontaine et de Ver sur Launette.

La séance est levée à 21 h 35